



Si près de vous.

CIBLE :

- Chefs d'entreprise de TPE/PME (TNS ou Salariés)



CONDITIONS D'ADHESION

- Diriger une structure professionnelle ou exercer en nom propre
- Entreprise réalisant un CA HT ≤ 1,5M € et n'employant pas plus de 5 salariés
- Non salariés ayant un revenu brut annuel ≤ 1M € et n'employant pas plus de 5 salariés
- Si les conditions sont dépassées, nous consulter

Formalités médicales

Aucune

Accès aux garanties

Aucun délai d'attente

Fiscalité avantageuse

Les cotisations sont des charges déductibles au titre de l'article 39 du Code Général des Impôts



Protection Juridique Professionnelle &

Assistance Professionnelle



Libre choix de l'avocat



Couverture financière optimale

l'un des plus haut barème du marché

PRESTATIONS ET GARANTIES

1. Informations juridiques par téléphone - Des renseignements clairs et précis

Une équipe de juristes répond à toute question d'ordre juridique dans le cadre de l'activité professionnelle (conflit individuel du travail et ressources humaines ; droit commercial et fonds de commerce, baux commerciaux et professionnels, concurrence déloyale : relation clients/fournisseurs et sous-traitance, facturation et commercialisation des produits ou services sur Internet ; droit pénal et procédure pénale, contraventions et infractions ; droit des entreprises en difficulté ; droit des contrats)

2. Conseil sur litiges*

Des conseils judicieux

3. Recherche d'une solution amiable*

Une solution rapide et efficace par la médiation

4. Accompagnement judiciaire*

Une protection financière

5. Exécution des décisions rendues et des accords ou transactions négociés*

Engagements financiers*

Seuil d'intervention amiable : 450 €

Plafond global de prise en charge : 20 000 €

Plafonds spécifiques en matière fiscale et en construction : 3 437 €

Prise en charge des expertises amiables et judiciaires (y compris contrôle fiscal et social) dans la limite de 1 200 €

*selon les conditions du contrat



2 catégories de garantie :

Prestations Business Assistance

PRESTATIONS BUSINESS

Transport, hébergement, personnel et locaux, réservations de titres de transports, d'hôtels, d'interprètes, de locaux professionnels

Assistance Intérim, recherche d'un collaborateur de remplacement en cas de maladie, d'accident ou décès du bénéficiaire missionné

Assistance voyage

Assistance administrative

Autres services
(Transmission messages urgents / retour au domicile sinistré)

ASSISTANCE

Envoi d'un remplaçant professionnel vers le pays de déroulement de la mission du bénéficiaire en cas d'hospitalisation ou décès de ce dernier

Remplacement de lunettes/prothèses auditives ou verres de contact à l'étranger

Envoi de médicaments à l'étranger

Conseils médicaux et informations

Assistance à la demande

Pour plus d'informations, contactez le pôle relation réseau au 0.177.680.130 / commercial@cipres.fr